

**PRIVATISATION  
DES AGENCES ENDIMED**

**Le SNAPO s'oppose  
et convoque un  
conseil extraordinaire**

L'opération de cession des agences Endimed entamée par l'entreprise suscite de vives réactions chez le syndicat national algérien des pharmaciens d'officine SNAPO qui lance une alerte et se met « en état de mobilisation maximale en convoquant en urgence un conseil national extraordinaire pour la semaine prochaine ». Ceci en violation de la loi, de l'avis des pharmaciens. En effet, le cahier des charges publié sur le site Internet de l'Endimed et fixant les clauses et les conditions générales de cession par voie d'adjudication des agences pharmaceutiques publiques relevant de l'EPE Endimed SPA stipule que les salariés de l'entreprise pourraient se constituer en sociétés commerciales et soumissionner pour l'achat des agences et qu'en cas d'égalité de l'offre faite par rapport à celle d'un pharmacien, l'avantage serait accordé au groupe de salariés. Il faut rappeler que la réglementation en vigueur ne permet pas l'exploitation à titre privé d'une officine à un groupe d'individus même si ce groupe est constitué uniquement de pharmaciens. « Le diplôme de pharmacien ne donne le droit à l'exploitation qu'à une seule officine et à l'exercice d'une seule activité en relation avec la profession : l'exercice de la pharmacie est régi par le code de la santé (loi sanitaire 85-05 du 16 février 1985 en vigueur) et par le code de déontologie médical », selon le communiqué diffusé par le SNAPO. Ainsi, la loi ne permet sous aucune forme l'association d'individus dans l'exploitation d'une officine et la considère même comme exercice illégal par le droit pénal. Le syndicat des pharmaciens interpelle les pouvoirs publics, à leur tête le ministère de la Santé et celui chargé de la Participation auxquels il avait envoyé plusieurs correspondances, ainsi qu'à la direction de la pharmacie mettant en garde contre la mise en œuvre de cette pratique « qui consiste en réalité à ne plus reconnaître les lois régissant l'exercice de la pharmacie », souligne M. Belambri, président national. Dans ce même communiqué, le SNAPO revendique la reprise du processus de privatisation dans le but de professionnaliser le secteur de la distribution du médicament. « On ne vend pas une officine comme on vendrait une cimenterie », estime le syndicat. Par ailleurs, « la responsabilité des pouvoirs publics est totalement engagée et il faudrait intervenir et procéder aux corrections qui s'imposent au niveau du cahier des charges présenté par Endimed », suggère le syndicat qui demande également « qu'il soit accordé au SNAPO le droit de suivre l'opération de cession des agences pharmaceutiques ». En cas de maintien de l'actuel cahier des charges, le SNAPO usera des moyens légaux pour empêcher qu'un « processus illégal et qu'une infraction ne soient commis ». Il est à rappeler que cette procédure de vente a été déjà entamée en 1999 puis gelée depuis, à cause des réactions qu'elle avait suscitées à l'époque.

Ilhem Tir

**LE CNES ET LES MESURES EN FAVEUR DES ENSEIGNANTS**

**«On veut tromper l'opinion publique»**

*Les premiers à être concernés par les mesures annoncées récemment par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Pr. Harraoubia Rachid, sont les enseignants. En vue de connaître leur position, nous avons pris attache avec le coordinateur national adjoint chargé de la région centre du Conseil national de l'enseignement du supérieur (CNES). M. Cherbal Farid présente dans cette interview sa vision des choses.*

**Le ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé des mesures considérées comme importantes en faveur des enseignants du supérieur. Qu'en pensez-vous ?**

Nous sommes indignés par cette campagne médiatique menée par la tutelle en vue de tromper l'opinion publique pour lui faire croire qu'on a réglé les problèmes de l'enseignant.

Les mesures avancées sont loin d'être exceptionnelles. On revient tout simplement à des conditions normales qui existent dans toutes les universités du monde et qui existaient dans l'université avant 1986, soit avant la chute du prix du pétrole.

L'instauration de l'année sabbatique pour les professeurs et les maîtres assistants et la revalorisation de la prime pour encadrer les thèses de doctorat sont des mesures qui, en somme, existaient auparavant. Il n'y a rien de nouveau.

**Au regard des primes, on pourrait dire que ce sont des bouffées d'oxygène....**

Le chiffre avancé de 100 000 DA qui est la prime d'encadrement de la thèse de doctorat dans les délais réglementaires ne concernera qu'une infime minorité des enseignants du supérieur. Si on compte 25 500 enseignants du supérieur, seuls 3 000 seront touchés par cette prime. La durée de la soutenance est en moyenne de 6 ans pour la thèse de doctorat, ce qui fera 1 400 DA par mois. Les vraies revendications socioprofessionnelles ont été discutées lors de la réunion tenue le 22 novembre 2004 avec M. Harraoubia. La plate-forme de revendications contient notamment l'augmentation des salaires des enseignants du supérieur, le statut de l'enseignant et du chercheur du supérieur et la gestion démocratique de l'université. J'entends par ce dernier point, l'élection des responsables pédagogiques

(doyens et les chefs de département), et, par la suite, les recteurs.

**Donc, le plus important est l'augmentation des salaires des enseignants. Avez-vous formulé une proposition en ce sens lors de cette réunion ?**

Tout à fait. Nous avons proposé la généralisation d'une prime qui existe déjà. Les enseignants qui exercent dans certains centres universitaires et universités à M'sila, Batna, Guelma, Oum-El-Bouaghi, Djelfa et Saïda, ont une indemnité spécifique de 80% de plus du salaire. Nous avons demandé à ce que cette indemnité soit généralisée pour tous les enseignants sur le territoire national comme solution provisoire, en attendant qu'il y ait un statut.

Ce serait une mesure à même de répondre au profond sentiment d'inégalité qui ronge les enseignants. Ils ont beaucoup de ressentiments à ce sujet.

**Cette solution serait provisoire, mais il faudra tôt ou tard une augmentation des salaires pour avoir une retraite décente comme vous l'exigez. Certains responsables disent à ce sujet que cela va créer des problèmes dans d'autres secteurs, car les autres catégories socio-**

**Interview réalisée par Meriem Ouyahia**

professionnelles demandent la même chose. Qu'en pensez-vous ?

Cela ne va créer aucun problème car l'Etat dispose de moyens financiers pour aller dans ce sens. 50 milliards de dollars ont été dégagés pour des chantiers et des réformes. Notre tutelle n'aurait-elle pas sa part ? Ce que nous demandons est tout à fait légitime.

**Les mesures ont été annoncées juste avant le 7 février, date de la journée de protestation à laquelle vous avez appelé. Pensez-vous que les enseignants diront que c'est un début et se démobiliseront ?**

Bien au contraire. Ces mesures ont eu un effet contraire. Les enseignants seront mobilisés sur tout le territoire national car ils attendent beaucoup plus de la part de leur tutelle. Nous allons même inscrire dans notre plate-forme de revendications pour le 7 février, en plus du devoir de la protection des franchises universitaires, nos revendications socioprofessionnelles.

Le 3 février prochain, il y aura une réunion des trois régions du pays pour connaître exactement nos actions à venir.

M. O.

**L'UNION NATIONALE DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT DU SUPÉRIEUR DU SNAPAP À PROPOS DES MESURES**

**«Ce ne sont que des illusions»**

L'Union nationale des fonctionnaires de l'enseignement supérieur affiliée au Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (SNAPAP) se dit « très inquiète de la situation délicate dans laquelle se trouve le secteur. Cette situation a été dénoncée à maintes reprises par le SNAPAP jusqu'à observation des sit-in devant le ministère ». Pour le secrétaire général de l'Union nationale, M. Mammeri Mourad, « la dernière sortie médiatique du ministre qui montre soi-disant un intérêt au secteur

n'est qu'une illusion car les enseignants n'ont ni besoin ni revendiqué à aucun moment les stages à l'étranger pour qui une enveloppe financière conséquente a été allouée. Et tout le monde sait pertinemment que les revendications principales sont le statut particulier et l'augmentation des salaires ». Il ajoutera « Nous nous demandons sérieusement pourquoi on a de la devise pour les stages et on n'a pas de dinars pour les salaires. Il y a aussi les arriérés des salaires des vacataires, les primes de

rendement et les avancements pour les titulaires. » Concernant la journée de protestation à laquelle a appelé le CNES, M. Mammeri Mourad dira : « Personnellement, je soutiens ce syndicat et je serai présent le 7 février prochain à l'Institut des sciences politiques et de l'information pour monter ma mobilisation. » Quant aux actions prévues par cette organisation, son secrétaire général notera qu'une rencontre nationale aura lieu pour se concerter à ce sujet

M. O.

**HARRAOUBIA À L'ÉMISSION TAHAOULET**

**«La violence ne sera plus tolérée»**

*La violence qu'a vécue plusieurs jours durant l'Institut des sciences politiques et de l'information n'est pas « justifiée ». C'est l'analyse de Rachid Harraoubia, ministre de l'Enseignement supérieur, qui affirmait hier sur les ondes de la Chaîne 1 que la justice sera toujours saisie après de pareilles manifestations.*

**Nawal Imès - Alger (Le Soir)** - Invité de l'émission Tahaoulet, le premier responsable du secteur n'a pas manqué de rappeler que les protestations ont de tout temps été « l'œuvre d'une certaine catégorie d'étudiants » ; allusion à peine voilée aux organisations estudiantines accusées de faire de la manipulation. Pour contrer ce genre de manifestations, Harraoubia promet la mise en place de mécanismes

« efficaces ». Lesquels ? Il n'en citera aucun. Le ministre a néanmoins tenu à donner sa version de ce qui s'était passé à l'intérieur de l'ITFC.

« D'après les rapports dont je dispose, il y a des preuves tangibles de la destruction de bureaux et du restaurant. Les auteurs de ces attaques devaient être identifiés. Nous sommes en possession de photos, de vidéos et de procès-verbaux établis par un huissier qui nous ont permis de déterminer le coupable. C'est par la suite qu'une plainte a été déposée ». Interpellé au sujet de la violation des franchises universitaires, il répondra que « tous les étudiants impliqués ont été appréhendés à l'extérieur » avant d'ajouter que face à ces événements le doyen n'avait pas d'autres alternatives que de faire appel aux forces de l'ordre. « Il est responsable de la sécurité de

l'ensemble des étudiants et doit par conséquent réagir en fonction ». Autre sujet débattu lors de l'émission radiophonique, les récentes mesures décidées en faveur des enseignants. En réaction aux propos du CNES qui craignait que les mesures arrêtées ne soient qu'un effet d'annonce, le ministre a indiqué que, tout en respectant l'avis du CNES, ce dernier ne pouvait se prévaloir de représenter l'ensemble des professeurs et n'était pas leur unique défenseur. Toujours au sujet de ce syndicat, Harraoubia a, encore une fois, fait savoir qu'il ne partageait nullement sa vision au sujet de la gestion des universités. Le CNES revendique en effet l'élection des doyens en remplacement de l'actuel système basé sur la nomination. « Il y a une grande différence entre démocratisation de la gestion et élection des doyens » a-

til-tranché. A une question relative à l'encadrement des étudiants, l'invité de la Chaîne 1 a souligné que « grâce aux nouvelles décisions arrêtées, les enseignants pourront enfin être au diapason de ce qui se fait dans les plus grandes universités » et de faire face à un flux de plus en plus important et estimé à un million d'étudiants d'ici 2009. Dernier point à l'ordre du jour, les œuvres universitaires.

A ce sujet, Harraoubia dira que les dépenses de l'Etat dans ce domaine sont colossales vu que les œuvres universitaires prenaient en charge le transport, l'hébergement et la restauration des étudiants. L'enveloppe est ainsi passée de 20 milliards de dinars à 30 milliards de dinars, tandis que le prix du repas reste symbolique et que la location d'un bus pour le transport coûte environ 1 million de centimes par

jour. Ces acquis seraient-ils remis en cause ? Non, répond-il, mais une rationalisation devra s'imposer...

N. I.

